

ANNEXE 4.4.2 : BRUIT DES TRANSPORTS AERIENS

L'aérodrome de Mâcon - Charnay réservé à l'aviation civile présente un trafic annuel d'environ 20000 mouvements. Ces mouvements sont répartis comme suit :

⇒ 15000 pour l'activité de l'aéro-club(cours de pilotage, loisirs, etc...)

⇒ 5000 pour l'aviation d'affaire, dont 200 mouvements d'avions de grosse taille (10 à 12 places)

On peut noter que 500 de ces mouvements d'avions se déroulent en période nocturne.

Un plan d'exposition au bruit des aéronefs, rédigé en 1976 a défini des zones de nuisances sonores à prendre en compte pour l'urbanisation des communes concernées par ces nuisances.

Comme on peut le voir sur la carte une partie du quartier de Fontenailles est concernée par des nuisances de classe B (Fortes) et C (Modérées).

ZONES DE BRUIT				
	A	B	C	Extérieur Immédiat de la zone C
Constructions à usage d'habitation exceptionnellement admises	45dB (A)	40dB (A)	35dB (A)	30dB (A)
Locaux d'enseignements et de soins	47dB (A)	40dB (A)	35dB (A)	30dB (A)
Locaux à usage de bureaux ou recevant du public	45dB (A)	40dB (A)	35dB (A)	30dB (A)